

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1102

présenté par
M. Pancher

ARTICLE 32

Après le mot :

« prévue »,

supprimer la fin de l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pierre Franck CHEVET, directeur de l'ASN a préconisé l'extension du processus d'autorisation et d'information au public applicable à la création de centrales aux centrales nucléaires ayant atteint les 40 ans. Ainsi, les centrales ayant atteint les 40 années d'exploitation n'ayant pas obtenu d'autorisation seront arrêtées et démantelées.